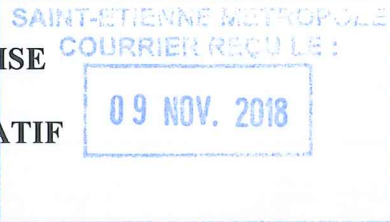


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LYON

184, rue Duguesclin  
69433 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.78.14.10.10  
Télécopie : 04.78.14.10.65  
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr  
Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30



Lyon, le 05/11/2018


DDT

E18000263 / 69

M. le Président  
de SAINT-ETIENNE METROPOLE  
D.V.C.  
2, avenue Grüner  
CS 80257  
42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

Dossier n° : E18000263 / 69  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Arrivée 153790	
Projet de révision PLU de la commune	
Reçu : 09/11/2018	
Rép : 09/12/2018	
PDU/DDT	

**Objet** : le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'ABOEN

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Colette ANGENIEUX, demeurant Le Grand Pré Chichivieux, ST VICTOR SUR LOIRE (42230) (tel : 04 77 90 49 56 ; portable : 06 28 06 04 76) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,  
le greffier



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

05/11/2018

N° E18000263 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 29/10/2018, la lettre par laquelle le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'ABOEN ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Colette ANGENIEUX est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à SAINT-ETIENNE METROPOLE et à Madame Colette ANGENIEUX.

Fait à Lyon, le 05/11/2018

Pour le Premier Vice-Président  
empêché,  
Le vice-président,



H. Stillmunkes